

LOCATAIRES PARISIENS

L'ASSURANCE HABITATION

QUI FAIT DU BIEN À VOTRE BUDGET

Tarifs avantageux

Garanties négociées

Démarches simples & rapides



La Ville de Paris a négocié pour vous une assurance habitation au meilleur prix et aux garanties avantageuses

VYV Conseil, courtier d'assurance*, a été sélectionné comme partenaire pour proposer une assurance habitation aux **locataires** parisiens aux revenus modestes et de la classe moyenne, du **parc privé** et du **parc social**, sous conditions de ressources

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE :



Les points forts

► DES MODALITÉS DE SOUSCRIPTION RAPIDES ET SIMPLIFIÉES

site internet, en agences, ou par téléphone

► AUCUN CRITÈRE D'EXCLUSION

lié à des sinistres antérieurs

► UNE FRANCHISE DE 120 €

- En cas de sinistre, un **montant fixe** appelé franchise, reste à votre charge
- Franchise parmi les plus basses du marché

► DES GARANTIES AVANTAGEUSES POUR PROTÉGER VOTRE LOGEMENT, VOS PROCHES ET VOUS

- En plus d'une **couverture contre les principaux risques**, une protection complète en cas de vol, dommages électriques et bris de glace
- **Indemnisation en valeur à neuf** pour vos biens multimédias de moins de 2 ans et vos autres biens de moins de 5 ans

► UNE ÉQUIPE D'ASSISTANCE JOIGNABLE 24H/24 ET 7J/7

LES PLAFONDS DE RESSOURCES * :

Composition familiale	Ressources/an
Une personne seule	24 316 €
Deux personnes	36 341 €
Trois personnes	47 639 €
Quatre personnes	56 878 €
Cinq personnes	67 672 €
Six personnes	76 149 €
Personne supplémentaire	+ 8 486 €

* Plafonds applicables au 1^{er} novembre 2022 correspondant au revenu fiscal de référence de l'année concernée



Des démarches simplifiées

- Résiliation par VYV Conseil de votre ancienne assurance
- Transmission automatique de votre attestation d'assurance à votre bailleur

LE SAVIEZ-VOUS ?

- En tant que locataire vous êtes obligé d'assurer votre logement
- Depuis 2015, toute assurance habitation peut être résiliée à tout moment passée la 1^{ère} année

Tarifs avantageux en fonction du nombre de pièces

1 PIÈCE	10,85€/mois ou 130,18€/an
2 PIÈCES	13,97€/mois ou 167,65€/an
3 PIÈCES	16,22€/mois ou 194,61€/an
4 PIÈCES	17,12€/mois ou 205,44€/an
5 PIÈCES ET PLUS	18,40€/mois ou 220,81€/an

BON À SAVOIR

- Aucun frais de souscription (pas de frais de dossier, de quittancement, etc.)
- Mensualisation possible
- Tarifs identiques sur tous les arrondissements de Paris



**Vous avez une question,
vous souhaitez assurer
votre logement ?**



**Lancement en
janvier 2023**
**Inscrivez-vous
en avant-première
sur vyv-conseil.fr
et bénéficiez
d'1 mois offert**

Conditions de l'offre :

Un mois de cotisation offert à toute personne éligible à l'Assurance Habitation Parisienne, qui s'est inscrite par le biais du formulaire présent sur le site vyv-conseil.fr pour être contacté par VYV Conseil en avant-première à partir du 02/01/2023 et qui souscrit à l'offre avant le 31/03/2023. Applicable uniquement sur la cotisation de l'offre Assurance Habitation Parisienne, hors option.



VYV Conseil, l'expert assurance habitation du Groupe VYV



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GRUPE
vyv

* VYV Conseil, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 196 560 € - Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris - RCS Paris B 381 142 967. Filiale du Groupe VYV, Capital social détenu à 100 % par VYV Invest. Société de courtage d'assurances immatriculée sous le numéro 07 022 821 à l'ORIAS (www.orias.fr).

Wakam, Société anonyme au capital de 4 514 512 euros. Entreprise d'assurances régie par le code des assurances - immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 562 117 085 et dont le siège social est situé au 120-122 rue Réaumur - 75002 Paris. Soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 9.